

CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITÉ

AVIS N° 2006-06 DU 30 JUIN 2006

**Afférent au projet de décret relatif à la comptabilisation
des obligations indexées sur l'inflation émises par les
entreprises du secteur privé**

Le Conseil national de la comptabilité a été saisi pour avis par la Direction générale du Trésor et de la Politique économique, en application de l'article 2 du décret n° 96-749 du 26 août 1996 relatif au CNC, du projet de décret relatif à la comptabilisation des obligations indexées sur l'inflation émises par les entreprises du secteur privé.

Le Conseil national de la comptabilité, réuni en assemblée plénière le 30 juin 2006, émet un avis favorable sur les dispositions du projet de décret qui lui a été présenté.

©Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, juillet 2006